

COMMUNE DE CHAMPEAUX
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 25 JUILLET 2011

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPEAUX s'est réuni le lundi vingt-cinq juillet deux mil onze, à la Mairie, à vingt heures quarante-cinq, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Yves LAGÜES-BAGET, Maire.

PRÉSENTS : MM. LAGÜES-BAGET, HOLVOET, LION, FOURNIER, BOURSIN, Mmes GUERCHSON, GARDIAS, LÉVÊQUE et OUDIN, MM. CONSTANTIN et SZPUNAR.

ABSENT EXCUSÉ OU REPRÉSENTÉ : M. HUBERT a donné pouvoir à M. LAGÜES-BAGET.

ABSENTS : MM. CHÉCHIN, ROBAR et COISY.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. LION.

Suite à la longue absence de Madame LEVEQUE, Monsieur le Maire exprime sa grande satisfaction de la revoir à la table du conseil.

1) APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX DES 17 JUIN ET 1er JUILLET 2011

Aucune observation n'ayant été formulée sur ces comptes rendus, il est procédé à leurs émargements sur le registre.

2) TRAVAUX DE VOIRIE 2011 - CHOIX DE L'ENTREPRISE

Suite aux propositions de travaux émanant de la Commission Travaux et aux divers échanges des dernières réunions du Conseil, une consultation d'entreprises a été lancée début juillet en vue de :

- La création d'un chemin piétonnier au droit de la rue des Pourtours Sud Est
- La réfection de la voirie de la rue des Pourtours Sud Est
- La réfection des trottoirs de la rue de la Tuilerie en prolongation des travaux débutés l'année dernière. Cette tranche de travaux a été chiffrée en option afin de se prémunir de tout dépassement de l'enveloppe financière validée lors du vote du budget.

Les six entreprises consultées ont déposé une offre, dont l'analyse effectuée par le maître d'œuvre sur la base des critères de coût (90 points) et de délai (10 points) est reportée dans le tableau ci après ; l'entreprise la mieux-disante étant celle dont le nombre de points est le plus élevé.

Les propositions étant inférieures à l'objectif fixé au budget primitif, l'option a été directement prise en compte.

Entreprise	Coût HT (Base + option)		Délai global (Base + option)		Ecart / - disant		Note globale
		Note	Sem.	Note	Base	Option	
ALPHA TP	52.336,00	67.31	4	0	+ 29 %	+ 18 %	67.31
EUROVIA	57.458,85	56.28	3	0	+45 %	+ 15 %	59.28
EIFFAGE	48.110,00	76.41	3	0	+ 21 %	0 %	76.41
SCREG	54.478,00	62.70	3	0	+35 %	+ 18 %	62.70
COLAS	50.069,00	72.20	1.5	10	+25 %	+ 6 %	82.20
SACER	41.800,00	90.00	1.5	10	0 %	+ 4 %	100.00

A la demande de Mademoiselle GARDIAS, il est précisé que le délai d'une semaine et demie des entreprises COLAS et SACER est ambitieux mais crédible dans le cas de mobilisation de plusieurs équipes.

A la demande de Monsieur HOLVOET, il est précisé que les écarts exprimés en pourcentage le sont par rapport au moins-disant.

Monsieur le Maire propose de retenir la Société SACER. Accepté à l'unanimité.

3) QUESTIONS DIVERSES

Collégiale

Madame OUDIN fait état de présence d'eau à l'intérieur de la Collégiale, consécutivement aux fortes pluies de ces derniers jours. Une campagne de nettoyage des gouttières sera programmée.

Drapeaux

Mademoiselle GARDIAS se fait l'écho d'un Campélien s'étonnant de l'absence de drapeaux au 14 juillet. Monsieur le Maire indique que les écussons et drapeaux de la Mairie ayant subi les outrages du temps, sont en cours de réapprovisionnement mais qu'il n'existe pas de directive préfectorale relative à la mise en place de drapeaux le 14 juillet.

Plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 21h00 et la parole est donnée au public.

QUESTIONS DU PUBLIC

Madame LESIEUX s'enquiert de la date d'intervention de l'entreprise ayant en charge le curage et l'inspection télévisée du réseau d'assainissement rue de Malvoisine : 2 août 2011.

Madame SZUPNAR s'étonne de la suppression d'une tête d'ilot rue du Stade. La colle nécessaire à la remise en place des éléments est en cours de réapprovisionnement.

Madame SZUPNAR demande à quelle date la voirie de la rue du Stade sera réparée. Le Conseil Général a prévu une intervention au second semestre de cette année.

Madame SZUPNAR se plaint de la vitesse rue du Stade. Monsieur le Maire refera un courrier aux autorités compétentes.

Plus aucune question n'étant abordée, la séance est levée à 21h10.